

Institutions sociales et égalité femmes-hommes en Côte d'Ivoire

Rapport pays SIGI

Le rapport *Institutions sociales et égalité femmes-hommes en Côte d'Ivoire* identifie les lois formelles et informelles, les normes sociales et les pratiques discriminatoires qui sont à la source des inégalités entre les femmes et les hommes. L'analyse se concentre sur l'identification des institutions sociales discriminatoires qui entravent l'éducation des filles et conduisent les ménages à favoriser l'éducation des garçons, ainsi que celles qui créent des obstacles structurels et fondamentaux à l'autonomisation économique des femmes.

Principaux messages

1 Les normes sociales discriminatoires sont au cœur des inégalités entre les filles et les garçons en termes d'éducation et de scolarisation

L'éducation des filles est l'un des déterminants les plus importants de leur future autonomisation économique, notamment de leur statut sur le marché du travail ou de leur participation au secteur formel. La Côte d'Ivoire a fait des progrès importants depuis 2010 en matière d'éducation et de scolarisation des filles, mais certaines normes sociales discriminatoires sont au cœur des disparités qui persistent.

➔ **Les ménages investissent en priorité dans l'éducation des garçons plutôt que dans celle des filles.** La perception des rendements futurs de l'éducation en termes d'emploi penche en faveur des garçons. En cas de ressources limitées, 30% de la population favoriserait l'éducation des garçons au détriment de celle des filles.



➔ **Les garçons sont vus comme dotés d'aptitudes innées supérieures à celles des filles dans les sciences, technologies, ingénierie et mathématiques (STIM)** et mieux prédisposés à certaines carrières : 32% de la population estime que les garçons ont de meilleures aptitudes que les filles pour ces matières, contre seulement 4% qui pense l'inverse.



➔ **La charge de travail domestique et de soin non rémunéré qui incombe aux filles entrave leur éducation.** Les normes sociales confinent les filles et les femmes à la sphère privée et les renvoie à leur rôle au sein du ménage, y compris celui de mère.



➔ **L'école est perçue comme un espace où les filles risquent d'être exposées à la violence ou d'adopter des conduites contraires à la morale, notamment au niveau secondaire.** 20% de la population considère que l'école corrompt les mœurs des filles, tandis que 43% de la population est réticente à l'idée de laisser les filles poursuivre leur scolarité dans une autre ville.



➔ **Les normes discriminatoires qui encouragent le mariage précoce des filles les détournent de l'école.** Pour 34% de la population, une femme bien éduquée a moins de chances de se marier. Le mariage précoce des filles accroît la probabilité d'arrêt de la scolarité au secondaire et le risque de grossesses adolescentes.



2 Les normes sociales discriminatoires, obstacles structurels à l'autonomisation économique des femmes ivoiriennes

Les normes sociales discriminatoires sont au cœur des inégalités économiques entre les femmes et les hommes et entravent la participation pleine et entière des Ivoiriennes au marché du travail ainsi que leur capacité à posséder des terres agricoles.

➔ **Dans les sphères publiques comme privées, le pouvoir décisionnel est aux mains des hommes, y compris en matière de droit des femmes à travailler et de contrôle des ressources du ménage.** Par exemple, 70% de la population pense que c'est à un homme de décider si une femme a le droit de travailler en dehors du foyer.



➔ **Les normes sociales cantonnent les femmes à la sphère domestique, où elles assument la majeure partie du travail domestique et de soin non rémunéré.** En moyenne, les femmes ivoiriennes y consacrent quatre fois plus de temps que les hommes.



➔ **Les coutumes et traditions qui légitiment des pratiques successorales discriminatoires entravent l'accès des femmes à la propriété de biens.** Une large part de la population estime que la terre appartient aux hommes et justifie que les femmes et les filles soient exclues entièrement ou partiellement de l'héritage.



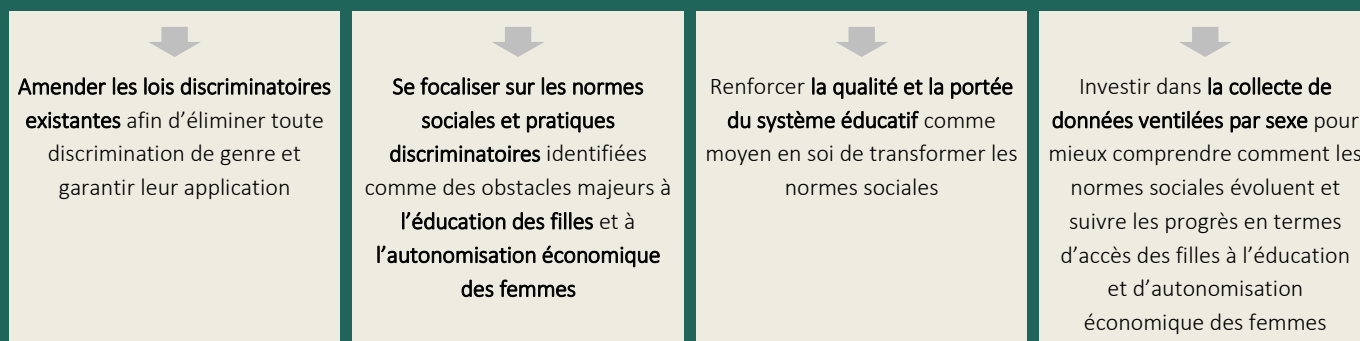
3 Transformer les normes sociales et pratiques discriminatoires : une formidable opportunité économique

Éliminer les institutions sociales discriminatoires est nécessaire pour atteindre l'égalité entre les femmes et les hommes, mais c'est aussi une opportunité de transformer radicalement la société et de mettre la participation économique des femmes au service d'une croissance plus forte, plus durable et plus inclusive. Par ailleurs, les niveaux et la nature des discriminations auxquelles les femmes et les filles ivoiriennes sont confrontées varient selon le district et/ou le milieu de résidence. Il est donc impératif que les politiques publiques, programmes et initiatives intègrent ce constat et adoptent une approche ciblée, adaptée aux contextes locaux.

Recommandations de politiques publiques

ORIENTATIONS GÉNÉRALES

Contre les institutions sociales discriminatoires, le rapport propose de structurer l'action publique ivoirienne autour de quatre grands axes.



RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES SUR L'ÉDUCATION DES FILLES ET L'AUTONOMISATION ÉCONOMIQUE DES FEMMES POUR LE GOUVERNEMENT, LES BAILLEURS DE FONDS ET LA SOCIÉTÉ CIVILE

Le rapport propose des **recommandations spécifiques** et des **actions concrètes** aux décideurs politiques ivoiriens mais aussi à toutes les parties concernées, y compris les leaders communautaires, la société civile, les partenaires internationaux et les bailleurs de fonds.

Pour s'attaquer aux normes sociales et pratiques discriminatoires qui entravent la scolarisation des filles, le rapport propose de :

- **Sensibiliser les parents**, notamment par des ateliers d'information sur les bénéfices de l'éducation, des démarchages à domicile et des campagnes de retour à l'école et de rescolarisation dans le contexte post-COVID-19.
- **Proposer des incitations financières ciblées**, par exemple à travers des transferts d'argent conditionnels ou inconditionnels, ou la mise en place de bourses pour les filles.
- **Mobiliser les communautés** en organisant des ateliers participatifs ainsi que des interventions dans les médias et initiatives de type ludo-éducatives faisant appel aux leaders religieux, communautaires et culturels.
- **Mobiliser les écoles** en favorisant des débats interactifs en classe sur les discriminations de genre, en formant les enseignants à l'ingénierie de genre et en fournissant des informations accessibles et adaptées sur la santé sexuelle et procréative.
- **Investir dans les infrastructures d'éducation** dans l'optique d'augmenter le nombre d'établissements primaires et secondaires dans les zones mal dotées, de créer des internats pour les filles et d'améliorer les conditions de logement des enseignants.

Pour s'attaquer aux obstacles structurels qui entravent l'autonomisation économique des femmes, le rapport propose de :

- **Mettre l'éducation au service de la participation des femmes sur le marché du travail** à travers des séances d'orientation à l'école et des programmes de mentorat.
- **Soutenir l'entrepreneuriat féminin**, par exemple à travers des programmes de formation commerciale comprenant des volets d'acquisition des compétences et des formations en gestion financière et comptable.
- **S'attaquer aux stéréotypes et biais de genre qui confinent les femmes à des professions et à des postes spécifiques** en élaborant des campagnes de communication de masse pour déconstruire les stéréotypes de genre, et en donnant plus de visibilité aux femmes qui occupent des postes de direction et travaillent dans des secteurs dominés par les hommes.
- **Renforcer l'application des cadres juridiques** qui régissent les droits successoraux et l'accès des femmes à la propriété foncière.
- **Sensibiliser le public aux questions liées aux droits fonciers des femmes** à travers des campagnes d'information et de sensibilisation dans les médias et une aide juridique gratuite.
- **Renforcer les capacités et la position des femmes dans le secteur agricole** en intensifiant les formations agricoles, en développant des programmes de collaboration, de formation et de mentorat, et en recentrant l'action publique sur les petits exploitants des cultures de base.

Téléchargez le rapport intégral sur oe.cd/SIGI-CIV